

## Second avis de vacance de la fonction de Directeur ou de Directrice de l'UFR Temps et Territoires - Université Lumière Lyon 2

**Préambule** : Un premier avis de vacance visant à élire le prochain Directeur/trice de l'UFR Temps et Territoires pour un mandat de cinq ans à compter du 15 octobre 2023, a été diffusé le mercredi 7 juin 2023. A défaut de candidatures reçues dans le temps imparti, le Conseil de l'UFR plénier, en sa séance du 29 juin 2023, n'a pu élire son nouveau Directeur/trice. Par conséquent, le présent appel à candidature renouvelle le processus, et sera diffusé dès le vendredi 30 juin 2023, afin de permettre aux potentiels candidats de déposer leur candidature dans le nouveau délai précisé au sein du calendrier ci-dessous.

La fonction de directeur ou de directrice de l'UFR Temps et Territoires sera vacante à partir du 14 octobre 2023. Dans ce cadre, les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L713-3 du Code de l'Éducation et aux dispositions statutaires en vigueur.

« Le directeur est élu pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité. » (article L713-3 du code de l'éducation)

« Le Doyen ou Doyenne est élu par le Conseil plénier de l'UFR. Son mandat est de cinq ans et renouvelable une fois. Il ou elle est désigné(e) au scrutin majoritaire à deux tours : majorité absolue au premier tour ; majorité relative au second tour, parmi les enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, enseignants ou les enseignantes en fonction dans l'UFR. En cas d'égalité, un troisième tour est organisé avec prime au plus âgé des candidats ou à la plus âgée des candidates en présence (...) » (article 17 des statuts de l'UFR Temps et Territoires).

Le vote aura lieu à bulletins secrets.

Le dépôt des candidatures est obligatoire.

Les lettres de candidatures seront éventuellement accompagnées d'un curriculum vitae et d'une profession de foi. Elles seront soit déposées en mains propres auprès du responsable administratif et financier Monsieur Patrick MELKA, ou auprès de la responsable administrative et financière adjointe, Madame Sylviane ORSAT, soit adressées par mél au RAF ([patrick.melka@univ-lyon2.fr](mailto:patrick.melka@univ-lyon2.fr)) ou à la RAF adjointe ([sylviane.orsat@univ-lyon2.fr](mailto:sylviane.orsat@univ-lyon2.fr)).

La date limite de réception des candidatures est fixée au mercredi 6 septembre à 12h00.

L'élection de la directrice ou du directeur aura lieu lors de la séance du Conseil de l'UFR Temps et Territoires du **14 septembre 2023**. Le mandat du nouveau/de la nouvelle directeur/trice prendra effet le lundi 15 octobre 2023.

Diffusion de l'appel à candidature	Vendredi 30 juin 2023
Date limite de dépôt des candidatures	Mercredi 6 septembre 2023
Election en Conseil d'UFR plénier	Jeudi 14 septembre 2023

- Renseignements et dépôt des candidatures :
  - Monsieur Patrick MELKA, responsable administratif et financier de l'UFR Temps et Territoires

Téléphone : 04 78 69 44 13

Courriel : [patrick.melka@univ-lyon2.fr](mailto:patrick.melka@univ-lyon2.fr)

- Madame **Sylviane ORSAT**, responsable administrative et financière adjointe de l'UFR Temps et Territoires

Téléphone : 04 78 69 44 20

Courriel : [sylviane.orsat@univ-lyon2.fr](mailto:sylviane.orsat@univ-lyon2.fr)

○ Diffusion :

- Membres du Conseil de l'UFR Temps et Territoires
- Personnels enseignants de l'UFR et de l'Université Lyon 2
- Affichage au sein de l'UFR Temps et Territoires (affichage papier et sur le site internet de la composante)
- Site intranet de l'Université

○ Textes de références :

- Code de l'Éducation - articles L713-1 et L713-3
- Statuts de l'UFR l'UFR Temps et Territoires approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 18 novembre 2022

Fait à Lyon, le 28 juin 2023  
La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER